



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-9972>

Département(s) de publication : 31

Annonce n° 25-9972

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Europolia, agissant au nom et pour le compte de Toulouse Métropole

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 52886168500030

Ville : Toulouse

Code postal : 31010

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 31

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://gie-oppidea-europolia.e-marchespublics.com/>

Identifiant interne de la consultation : 25-02553

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Achat

Adresse mail du contact : achat@oppidea-europolia.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 531488300

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Cf. Règlement de consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Cf. Règlement de consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 24/02/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Les services du pouvoir adjudicateur

Critères d'attribution : Prix (40%) Valeur technique (60%) décomposée en sous-critères précisés au Règlement de la consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'équipements prescrits par le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV).

Code CPV principal - Descripteur principal : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Ce marché comprend notamment les missions suivantes : - Missions de base : - les études d'avant-projet - AVP, - les études de projet - PRO, - la passation du ou des contrats de travaux - ACT, - l'examen de la conformité au projet et le visa des études faites par l'entrepreneur - VISA, - la direction de l'exécution du contrat de travaux - DET, - l'assistance au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement - AOR. - Missions complémentaires : études préliminaires (EP), permis de construire (PC), analyse des besoins règlementaires (ABR), élaboration du dossier d'abattage d'arbre (DAA et ABB). Les prestations objet du contrat sont décrites au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), qui précise le contenu de chacune de ces missions et les conditions de leur exécution qui sont déjà connues.

Lieu principal d'exécution du marché : Toulouse Métropole

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'accord-cadre à bons de commande est conclu avec un montant maximum (sans minimum), en valeur de 200 000,00 euros HT pour la durée du contrat. Il titre indicatif, le montant des dépenses estimées est d'environ 120 000,00 euros HT pour la période totale de l'accord-cadre (y compris reconduction). La durée estimative de l'accord-cadre est de 24 mois. S'agissant d'un marché de maîtrise d'oeuvre ce dernier dure jusqu'à l'expiration du dernier délai de garantie afférant aux travaux. L'accord-cadre pourra être reconduit 1 fois, sans que la durée totale de l'accord-cadre, périodes de reconduction comprises, ne puisse dépasser 4 ans.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/01/2025